

# Association

## " 4, 3, 2, A\* "

\* (4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nd</sup>)

A ... comme Accueil, Accompagnement, Apprentissage, Alternance...

Association Loi 1901, déclarée à la SP Briançon sous le n°W051000967 - (J.O. du 7 février 2009,p.565)

N° INSEE : 510 463 953 00016 - APE 9499Z

### Contacts :

- ◆ Françoise WEISS : 06.48.74.23.10
- ◆ François CHARPIOT : 06.48.74.06.41

*Mail : [association432a@gmail.com](mailto:association432a@gmail.com)*

Adresse postale : Association « 4,3,2,A »  
23 B, Hameau le Chabas

<u>Sommaire.</u>	<u>Pages</u>
<b>1. OBSERVATION</b> .....	<b>3</b>
1.1 - Diagnostic : la spécificité d'un territoire rural de montagne.	3
1.2 - Problématique	4
1.3 - Public concerné	4
<b>2 - OBJECTIFS A ATTEINDRE</b> .....	<b>5</b>
2.1 - Objectifs envers les jeunes en difficulté	5
2.2 - Objectifs en termes de partenariat.	6
2.3 - Objectifs de la fonction de " <i>Coordinateur socio-éducatif</i> " : la re-médiation	6
<b>3. LES PARTENAIRES</b> .....	<b>7</b>
- Education Nationale	7
- La P.J.J.	7
- L'E.T.A.I.O.P.	7
- Les structures d'accompagnement	7
- Les dispositifs de formation - l'alternance	8
<b>4. DEMARCHE ET METHODE</b> .....	<b>9</b>
<b>5. LES MOYENS</b> .....	<b>13</b>
<b>6. METHODOLOGIE D'EVALUATION</b> .....	<b>14</b>

## 7. LES INSTANCES de FONCTIONNEMENT

et du SUIVI du DISPOSITIF.....16

ANNEXES.....17

# ASSOCIATION "4, 3, 2, A "

## 1. OBSERVATION

### 1.1 - Diagnostic : la spécificité d'un territoire rural de montagne.

**Faiblement peuplé, ce territoire montagneux et enclavé** possède des caractéristiques très fortement liées à cette géographie. Le nord du département, du pont de Savines à la Grave, l'est encore plus et ne possède que quelques villes moyennes (Embrun, Guillestre, l'Argentière-la-Bessée, Briançon) et des vallées isolées où réside une population non moins isolée.

Le département des Hautes-Alpes est le moins peuplé de la région PACA ; près de trois habitants du département sur dix résident sur la seule commune de Gap. La moyenne d'âge est plutôt élevée. C'est un département rural de montagne dont un tiers de la superficie se situe au dessus de 2000m d'altitude. La densité de la population est faible mais de fortes disparités de densité de population sont observées. Briançon, Gap et Embrun constituent l'armature urbaine du département. L'activité économique est marquée par sa vocation touristique affirmée du fait de la richesse de son patrimoine (un Parc National, un Parc Régional, 31 domaines skiables).

L'idée répandue que les difficultés sociales sont moindres, qualité de vie « exceptionnelle », n'exclut pas de réelles problématiques dues au manque d'outils adaptés (la centralisation dans les chefs lieu de canton est très prégnante). L'isolement et l'enclavement sont souvent la cause d'une méconnaissance de ces publics et de la prise en compte de leurs problématiques.

Les emplois sont fortement liés au Tourisme et le caractère saisonnier de l'activité peut engendrer une précarité des saisonniers dépendants des « aléas météo » et des flux touristiques. Les emplois recouvrent des qualifications de base dont la rémunération est peu élevée. Le chômage est en dessous de la moyenne régionale mais il est cyclique eu égard aux considérations citées ci-dessus.

En dehors de l'emploi dans la fonction publique, deux systèmes de gestion de main-d'œuvre se côtoient. L'un ou l'emploi est stable, est très masculin, ouvert aux jeunes et aux sans diplôme. Ces pratiques sont caractéristiques du bâtiment et des travaux publics, du transport, de la petite industrie. L'autre, plus important, spécifique du commerce, de l'hôtellerie et de l'action sociale (métiers de l'animation et du sport) est très ouvert aux femmes et aux jeunes, mais l'emploi y est très instable. Globalement, les salaires moyens sont modestes, pour toutes les catégories professionnelles, et l'instabilité de l'emploi est plus marquée du fait de la double saisonnalité de l'activité économique. Logiquement les emplois du département font très largement appel à des qualifications de base, et ce, pour toutes les familles de métiers, à l'exception de ceux liés à la santé, à l'animation, à l'éducation ou à l'administration publique.

## 1.2 – Problématique

Le bassin nord a un potentiel de plus de 1500 jeunes scolarisés en classe de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup>.

En juin 2007 sur 564 élèves de 3<sup>ème</sup>, 36 ont fait le choix de l'apprentissage en fin d'année. Une vingtaine d'entre eux n'ayant pas été affectés en lycée professionnel ont été contraint de trouver un contrat d'apprentissage. D'autres ne bénéficiant d'aucune solutions se sont marginalisés :

- ⇒ *Plus de 200 jeunes du Nord du département des Hautes Alpes (150 en milieu scolaire, 50 environ déscolarisés) sont en réelle difficulté tant sur le plan scolaire que sur le plan éducatif, social et sur le plan de l'orientation professionnelle. Ces problématiques touchent également leur famille.*
- ⇒ *Beaucoup de structures institutionnelles et associatives existent et assurent leurs missions dans leur champ de compétences sans pour autant assurer le lien nécessaire à la réussite du parcours du jeune et n'assurent pas forcément un travail de proximité.*
- ⇒ *La caractéristique rurale de ce département confère aux élèves des difficultés pour effectuer les démarches, s'informer et préparer l'orientation professionnelle (peu de transport en communs, distance importante entre le lieu d'habitation et les lieux de formation).*

Face à ce constat des difficultés apparaissent

- ➔ **Le comportement du jeune** : difficultés repérées par l'exclusion, l'absentéisme, le mutisme d'un enfant. Ces comportements peuvent être repérés par les cellules de veilles.
- ➔ **Les problèmes familiaux** : la précarité des parents face à l'emploi, isolement affectif, social et géographique, l'alcoolisme. Certains parents n'ont malheureusement pas la

possibilité de faire face aux difficultés de leur enfant pour différentes raisons : barrière de la langue, situation sociale mise à mal, familles monoparentales ...

- ➔ **L'échec scolaire** et les problèmes d'orientation : aujourd'hui, 1 jeune sur 6 sort du secondaire sans diplôme.

### **1.3 - Public concerné :**

**Adolescents de 14 à 18 ans**, en difficultés scolaires ou déscolarisés qui ne bénéficient pas d'un accompagnement adapté dans des zones isolées notamment, ou tout simplement par insuffisance de lien social entre les différents acteurs.

#### **➔ Quel projet pour le jeune ?**

Le projet de chaque jeune est unique mais doit être réaliste au regard de l'environnement qui l'entoure. La notion de projet n'est pas abordée en tant que tel, c'est le désir d'entreprendre des démarches ou simplement avoir des idées qui comptent. L'accompagnement structure cette étape pour la transformer en projet.

#### **➔ Quelle est SON attente ?**

Au départ, le jeune se reconnaît dans une relation affective qui évoluera au cours de l'accompagnement vers une relation constructive de « travail ».

## **2 - OBJECTIFS A ATTEINDRE**

C'est **la situation du jeune qui doit déterminer la démarche** à initier. Il faut partir des jeunes plutôt que des dispositifs et travailler sur l'ensemble de leur parcours. Les différentes phases d'intervention sont connues : **le repérage, le diagnostic et la prescription, la prise en charge.**

Les intervenants et les modalités de mise en œuvre varient suivant les publics. L'observation des actions qui existent localement, les mécanismes mis en place dans un cadre partenarial le confirment.

**Il s'agit de mettre en synergie les compétences de chacun des réseaux existants afin de répondre efficacement aux difficultés de l'élève.**

### **2.1 - Objectifs envers les jeunes en difficulté**

La réussite du parcours d'un jeune dépend très souvent du lien entre les différents acteurs concernés par la problématique de ce jeune ; en effet, la cohérence des professionnels apporte un regard pluriel et complémentaire dans la recherche de solutions adaptées. Ainsi le dialogue et l'échange sont privilégiés et apportent un cadre structurant pour la construction du parcours du jeune. Chaque étape est partagée avec le jeune afin de l'impliquer au maximum dans la résolution de ses difficultés.

- ✓ **Repérer et accompagner individuellement** les jeunes. Ne pas attendre qu'ils viennent.
  - ✓ **Lutter contre la déscolarisation prématurée des jeunes, sans diplôme qualifiant**, de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et de 2<sup>nd</sup> en rupture scolaire dans le département rural des Hautes-Alpes.
  - ✓ **Sensibiliser les jeunes et leurs familles** ainsi que les partenaires institutionnels et éducatifs aux enjeux de la prévention de la délinquance dans un territoire rural.
  - ✓ **Proposer des solutions adaptées à chaque jeune** selon chaque problématique rencontrée, l'association intervient :
    - directement en accompagnant le jeune en l'absence de relais.
    - en établissant le lien avec les différentes institutions pour les jeunes bénéficiant déjà d'un accompagnement.
    - en facilitant les démarches sans pour autant déresponsabiliser les familles.
- Insérer les jeunes en entreprise** avec l'aide d'un médiateur- entreprise qui établit les liens avec un réseau d'employeurs sur le nord du département.
- Faciliter l'intégration des jeunes dans la vie du territoire** en s'appuyant sur les réseaux existants du quartier (collectif d'habitants).
- Fédérer les jeunes** autour d'un projet collectif peu contraignant et mobilisateur.
- Développer l'apprentissage.**

## 2.2 - Objectifs en termes de partenariat.

- ◆ **Fédérer l'ensemble des partenaires** institutionnels, associatifs et socio-éducatifs dans un objectif commun de lutte contre l'exclusion.
- ◆ **Faciliter la connaissance mutuelle entre les réseaux** (comment fonctionne chacun) et leurs collaborateurs.
- ◆ **Travailler en amont** de la sortie du système scolaire (février, mars) avec les **chefs d'établissements**.
- ◆ **Travailler avec les chambres consulaires et les entreprises concernées** pour éviter les ruptures de contrat d'apprentissage.
- ◆ **Organiser des rencontres**, CIO, chefs d'établissements scolaires, missions locales, chambres consulaires... afin de connaître les places disponibles, ouvertes et financées en apprentissage.

### **2.3 - Objectifs de la fonction de "Coordinateur socio-éducatif" : la re-médiation**

Le coordinateur dans l'association a un rôle déterminant envers le jeune

- **Donner de l'estime** en reconnaissant l'élève décrocheur comme un interlocuteur valable reconnu en tant que personne.

- **Donner du cadre et du sens.**

- **Donner du temps** en acceptant que le cheminement de l'élève puisse être lent et non linéaire.

- **Avoir une écoute constructive**, ne pas résoudre son problème à sa place mais l'envoyer vers d'autres (relais) lorsque c'est nécessaire.

- **Mettre (remettre) les jeunes en confiance**, en amenant les jeunes à dépasser leur passé de mauvais élèves, leur faire reconnaître leurs acquis ainsi que leurs capacités à apprendre et à progresser.

## **3. LES PARTENAIRES**

Afin d'atteindre ses objectifs, l'Association « 4, 3, 2, A » s'appuiera sur un réseau de partenaires qui, chacun dans leur mission, permettra de mieux construire les parcours d'insertion des publics concernés.

### **● L'EDUCATION NATIONALE**

Elle est le partenaire privilégié, et de ce fait nous nous appuyerons sur le travail

- 1- des équipes éducatives de chaque collège
- 2- de la Mission d'insertion
- 3- du Centre d'Information et d'orientation.

Une convention a été signée avec l'Inspecteur d'Académie qui fixe les objectifs de ce partenariat (*voir en annexe*).

### ● La PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE.

Les caractéristiques du public accompagné nécessite de construire un partenariat avec les équipes de la P.J.J. du territoire concerné.

Une convention est signée avec la D.R.P.J.J. afin d'acter ce partenariat essentiel dans le parcours du jeune en difficulté (*convention en annexe*).

### ● L'E.T.A.I.O.P. (espace temps d'accompagnement, d'information et d'orientation professionnelle)

Espace « pivot » dans la mise en place du service public régional de formation professionnelle et d'apprentissage, le partenariat, avec les structures qui la composent, permettra une orientation sécurisée des publics vers les dispositifs appropriés.

#### - Les structures d'accompagnement :

- ◆ La MISSION LOCALE (GIP Mission Jeune 05), relais essentiel de notre action ; nous nous appuyerons sur les conseillers des antennes.
- ◆ Le "CAP Emploi" (accompagnement des publics handicapés)
- ◆ Le "Pôle Emploi" (nouvelle structure ASSEDIC-ANPE)
- ◆ Le Service d'Orientation Professionnelle (SEDOP) : les outils développés par ce dispositif permettront éventuellement de sécuriser une prescription vers une action de formation à travers des structures comme le GRETA, le CRET,...

#### - Les dispositifs de formation :

- ◆ L'ETAPS (espace territorial d'**accès au 1<sup>er</sup> savoir**) : dispositif naturel pour le public concerné ; la connaissance de ce dispositif et des actions qui le constituent permet d'améliorer notre accompagnement.

Nous savons qu'une part non négligeable des jeunes abandonnent les formations ETAPS ; nous serons un relais afin de ne pas perdre la trace de ces jeunes et de les re mobiliser sur un parcours adapté.

- ◆ **L'ETAQ** (espace territorial d'**accès à la qualification**) : de la même manière que l'ETAPS, l'accès à la qualification est un objectif à atteindre pour sécuriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes que nous suivons.

Par exemple, le "passeport emploi montagne" (formation pluri qualitative), mais aussi l'ensemble des dispositifs de pluri qualification, sont adaptés à ce public spécifique de zones touristique et de montagne, et nous travaillerons tout au long de leur parcours de formation.

**- L'alternance par :**

*l'Apprentissage* : le travail avec les structures porteuses de contrats d'apprentissage est naturellement, pour notre association, essentiel.

*Les Contrats "PRO"* : la **C.C.I.**, à travers les orientations « Point A », et principalement les formations au Tourisme et à l'Hôtellerie avec le **C.R.E.T.** ; le **G.R.E.T.A. Pays Hauts Alps** dans le cadre des formations initiales ou qualifiantes dans tous les domaines (sanitaire et social, commerce, communication...)

Il s'agit en effet d'une première porte d'entrée pour l'intervention de l'association.

## **4. DEMARCHE et METHODE**

### **4.1 - Repérage : la prévention de la déscolarisation**

Il n'est pas aisé d'identifier les élèves décrocheurs encore moins de les compter ou de décrire leur parcours. **Le décrochage existe à tous les niveaux de la scolarité.** Les signes avant-coureurs peuvent être repérés dès le primaire. L'absentéisme, le comportement dans et hors la classe, le mal-être, les mauvais résultats scolaires sont des clignotants à percevoir comme des signaux voire des alertes. La réduction du nombre de sorties sans diplôme du système scolaire dépend en grande partie d'une diminution des abandons au collège. Une raison supplémentaire pour **intervenir au plus tôt dans le parcours de l'élève.**

La variété des manifestations et des situations rend difficile l'identification des causes du phénomène. La décision d'abandonner « l'école » est le résultat d'un cumul de situations complexes (scolaires, familiales, personnelles...) : il s'agit d'un long processus. Comment prévenir le décrochage ? Comment repérer les élèves à risques ? Comment les classer ? Comment mobiliser les élèves décrocheurs ? Ces questions interrogent l'institution. Elles ne sont pas nouvelles et ne sont pas l'apanage de notre pays.

L'obligation scolaire concerne les élèves de moins de 16 ans, mais l'obligation d'assiduité concerne également ceux de plus de 16 ans dont le cycle d'études commencé doit pouvoir se poursuivre jusqu'à l'obtention du diplôme ou de la qualification. L'établissement scolaire est le premier lieu de repérage des absences C'est à ce niveau que les situations peuvent être examinées et traitées pour permettre un retour à l'assiduité. Les parents sont informés systématiquement des absences qu'ils doivent justifier et peuvent bénéficier d'éventuels soutiens si des difficultés dans l'éducation de leur enfant se manifestent.

Une commission de veille interne (commission vie scolaire, dispositif de prévention, groupe d'aide), composée de l'équipe de direction, du conseiller d'orientation-psychologue, des personnels sociaux et de santé, d'enseignants... évalue les facteurs à l'origine du décrochage scolaire constaté et propose des mesures d'accompagnement : tutorat, soutien scolaire et accompagnement éducatif, orientation vers un service extérieur, parcours personnalisé prévoyant des séquences en entreprise. Des modalités spécifiques de scolarisation peuvent aussi être proposées dans le cadre de dispositifs internes aux établissements. L'équipe éducative est mobilisée face à la complexité des situations d'absentéisme. Cette commission peut s'adjoindre les services d'autres partenaires concernés par la situation du jeune.

### **4.2 - Prise en charge : agir à tous les niveaux**

La prévention du décrochage nécessite une attention permanente des **trois acteurs liés** à la réussite ou à l'échec de l'élève : la **famille, l'école -établissement scolaire- et la communauté de ceux qui travaillent auprès des jeunes.**

Le développement des actions en faveur des élèves en difficulté a pour corollaire d'établir ou de renforcer quand elles existent déjà les relations entre la famille et l'établissement scolaire : la présence du service social en faveur des élèves est renforcée à ce niveau dans les quartiers prioritaires. Le décrochage est plus courant quand la famille est éloignée de l'institution

scolaire et de son environnement. La problématique des inégalités sociales (niveau de scolarisation des parents, milieu socio-économique, relation à l'emploi, ethnicité...) élargit le champ des intervenants potentiels : l'ensemble des acteurs éducatifs sociaux est concerné pour agir avec les équipes enseignantes et éducatives de l'établissement.

Pour mettre l'élève à la bonne place, dans la meilleure situation de réussite et prévenir le décrochage, comme l'a suggéré le CSAIO (chef des services académiques d'information et d'orientation) de l'académie de Versailles, il est nécessaire d'agir à **tous les niveaux** de décision.

Ainsi, **au plan national**, sur la carte des formations, la répartition des capacités d'accueil de chaque établissement et les politiques d'orientation **trois leviers d'actions** ont été utilisés :

**Actions sur les structures** : travailler sur l'offre de formation et développer les capacités d'accueil de niveau V insuffisantes pour répondre prioritairement aux élèves issus de 4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> SEGPA (section d'enseignement général professionnel adapté) ou de modules d'insertion de la MGI (Mission générale d'insertion), ou de CAP "nouvelle chance". Veiller à ce que l'implantation de ces CAP (certificats d'aptitude professionnelle) soit également répartie sur le territoire de l'académie et représente une offre de proximité facilement accessible à ce type d'élèves.

**Actions d'orientation** : Veiller à augmenter le taux de passage en 2<sup>ème</sup> GT (générale et technologique) pour les élèves moyens de 3<sup>ème</sup> pour lesquels il convient d'affirmer une plus grande ambition. Réduire les réorientations à l'issue de la 2<sup>nde</sup>. L'objectif est de libérer des places en 2<sup>nde</sup> professionnelle qui s'ajoutent à la création de places en CAP pour affecter des élèves qui pourraient tirer bénéfice d'un enseignement en voie professionnelle...

**Actions pédagogiques** : développer en collège la DP (découverte professionnelle) en créant des liens de travail et de production avec les branches professionnelles ; en multipliant les clubs de partenaires avec le réseau des entreprises ; en valorisant le projet des élèves de DP/6h (bonification modulable des vœux en fonction des projets élèves). Développer des "espaces" et des "moments" de détermination qui précèdent le choix d'une spécialité et permettent aux élèves de conforter leur projet.

Plusieurs autres acteurs, dispositifs et démarches participent par ailleurs, au niveau des établissements ou de bassins d'éducation, à la prévention du décrochage scolaire et au repérage des jeunes en risque de rupture scolaire (personnels sociaux et de santé, classes et ateliers relais, cellules de veille éducative, ...)

**Cependant, de part la spécificité de notre territoire**, ces trois leviers d'action, insuffisamment développés, ne peuvent répondre aux besoins d'une prise en charge optimum. C'est pourquoi, pour notre association "4, 3, 2, A", **il s'agit de mettre en synergie les compétences de chacun des réseaux existants afin de répondre efficacement aux difficultés de l'élève.**

#### **4.3 - Les actions.**

*L'association assure un lien avec :*

### **L'établissement scolaire où l'élève a été repéré en difficulté, par des interventions régulières.**

Pour ce faire les intervenants de l'association, disponibles et mobiles se rendront régulièrement dans les établissements scolaires pour participer aux « réunions de prévention » afin d'avoir connaissance des élèves « décrocheurs » (Absentéisme croissant, échec scolaire, démotivation, situation familiale difficile...)

L'ensemble des partenaires internes susceptibles de répondre à la problématique du jeune constituent des ressources capitales : infirmière scolaire, assistante sociale, la conseillère d'orientation-psychologue, les conseillers principaux d'éducation, les principaux ou proviseurs.

En accord avec l'établissement il peut-être décidé de placer le jeune en stage afin de lui offrir l'opportunité de découvrir un domaine professionnel et de reprendre goût dans les apprentissages.

Une **convention de partenariat** lie l'"*Association 4, 3, 2 A*" à l'*Education Nationale* afin de faciliter la collaboration avec l'équipe éducative.

### **La famille par des contacts permanents.**

Ces contacts permettront de rencontrer les familles de ces élèves en difficultés pour les associer et les impliquer dans une démarche de résolution de problèmes et les sensibiliser à la prévention de la délinquance.

Ces rencontres permettront d'assurer la médiation jeune/famille afin d'optimiser les chances de réussite du jeune.

Les Fédérations de Parents d'élèves sont associées à cette démarche et feront l'objet de rencontres régulières.

### **L'entreprise dans laquelle l'élève pourra être placée en stage.**

#### **Les stages en entreprises ont plusieurs objectifs :**

- Comprendre la vie de l'entreprise, c'est-à-dire vouloir prendre sa place au sein d'un microcosme, en sachant préserver son identité à l'intérieur d'un système préexistant chargé d'une culture qui lui est propre, et composé d'individualité affirmées.
- S'intégrer à la vie en entreprise, en investissant, et en sachant se faire accepter par le groupe
- Savoir exécuter une tâche en s'organisant, en sachant respecter le travail des autres et les consignes de sécurité.

**Les stages en entreprise** doivent permettre aux jeunes d'acquérir certains savoir et savoir faire professionnels, mais aussi de développer des compétences et des savoir-être qui font partie du développement personnel de tout individu, notamment :

- connaissance et respect des règles de vie (comportement), autonomie, responsabilité, initiative, motivation, capacité à apprendre, à poser des questions, à communiquer, ponctualité

**Les stages en entreprise** constituent aussi un support pour aider les jeunes à définir ou à préciser leur projet professionnel, en leur faisant confronter leurs représentations (souvent partielles ou partiales) à la réalité et en leur faisant découvrir leurs véritables centres d'intérêt.

Un stage peut être :

- un déclencheur (pour un jeune qui n'est motivé par rien),
- l'occasion de transformer une vague idée professionnelle en projet,
- l'occasion de valider (ou d'infirmier) une intention déjà exprimée.

La finalité de ce stage sera de développer sa découverte des métiers et définir un projet pour préparer une formation par apprentissage.

Les intervenants assurent le lien entre l'entreprise (dans laquelle **l'élève est placé en stage par le biais d'une convention sous couvert de l'Education Nationale**), la famille qui est impliquée dans les démarches, et l'établissement d'accueil.

La constitution d'un fichier entreprise facilitera les mises en relation entreprise/jeune et permettra d'optimiser les recherches de stage.

Les intervenants assurent un suivi régulier avec l'entreprise signataire d'un contrat d'apprentissage durant au moins la première année, souvent synonyme de fragilité liée à l'adolescence. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des employeurs et des centres de formation d'apprentis.

**L'entreprise qui prend en charge le jeune** doit elle aussi se sentir soutenue dans sa démarche et doit bénéficier d'un contact permanent avec l'association pour :

- établir les objectifs de cette découverte professionnelle ;
- déterminer un cadre, des horaires, des consignes de sécurité.

Les coordinateurs auront un rôle de médiateur en cas de dysfonctionnement, les employeurs étant très souvent démunis lorsqu'il y a des problèmes qui dépassent le professionnel (problèmes d'hygiène, problèmes psychologiques...). Beaucoup de jeunes en grande difficulté ont des comportements inadaptés à la vie de l'entreprise. Ces comportements, qui font obstacle à leur intégration dans le milieu socioprofessionnel, sont induits par des représentations en inadéquation avec les attentes des chefs d'entreprise. Il est indispensable que le point soit fait au cours du stage entre le jeune, le tuteur, et l'accompagnateur.

L'entrepreneur a besoin d'avoir un interlocuteur disponible, qui en se rendant sur le lieu de stage est plus à même de comprendre et de cerner les difficultés de celui-ci avec le jeune.

## 5. LES MOYENS

➤ **Deux intervenants** ayant une très bonne connaissance des réseaux éducatifs, institutionnels et associatifs de la zone ainsi que du tissu économique local :

× Françoise WEISS,

**Parcours professionnel antérieur :**

Conseillère d'orientation, Psychologue

→ Accueil tout public en recherche de formation ou d'orientation

→ Intervention en établissement scolaire, travail en partenariat avec les différents acteurs des institutions.

→ Suivi et accompagnement des jeunes dans la recherche de stages de découvertes professionnelles ou de contrat d'apprentissage.

× François CHARPIOT,

**Parcours professionnel antérieur :**

- Animateur de lien social d'un dispositif expérimental de prévention et d'insertion du public jeune en rupture sociale et scolaire.
- Conception et mise en place du dispositif dans les établissements scolaires du nord du département
- Suivi des jeunes, régulation et évaluation avec l'ensemble des partenaires de la zone.
- Accompagnement à la mise en place de ce dispositif dans le sud du département.  
Bilan institutionnel

➤ **Fonctionnement :**

Mobilité géographique des 2 intervenants sur le territoire d'intervention. Véhicules de l'association et réactivité des Coordinateurs par téléphone.

Bénévolat correspondant à 1 ETP pour assurer le fonctionnement administratif et financier de l'association

➤ **Territoires d'intervention :**

Département des Hautes Alpes avec pour expérimentation des actions dans le Nord du département, du "Pont de Savines" à "La Grave".

## **6. METHODOLOGIE D'ÉVALUATION**

Évaluer c'est mesurer l'écart entre les objectifs fixés plus haut et le résultat constaté à partir d'un travail de proximité sur le terrain.

- actions de proximité
- repérage au niveau scolaire
- réponses adaptées au milieu rural
- meilleure connaissance du territoire et d'une forte disponibilité.

Ces mesures peuvent être qualitatives et quantitatives.

Les **CRITERES d'évaluation** doivent tenir compte

- de la cohérence par rapport aux objectifs,
- de l'efficacité quantifiée par des indicateurs

- de l'efficience (performance du dispositif) de l'action dans la démarche d'accompagnement.

**Les INDICATEURS** devront répondre aux données suivantes :

- ⇒ Nombre de jeunes accompagnés, repérés :
  - son lieu de vie,
  - l'âge,
  - la situation familiale, sociale,
  - niveau d'enseignement
- ⇒ Nombre de jeunes décrocheurs
  - jeunes en recherche de solutions,
  - jeunes déjà accompagnés,
  - risques de rechute,
  - la durée d'accompagnement,
  - les solutions proposées, % de réussite ou échec
- ⇒ Nombre de familles rencontrées :
  - au collège
  - au domicile du jeune
  - dans un service social

## **La VALIDATION en fonction des objectifs.**

### **- Objectifs en termes d'accompagnement**

Lutter contre la déscolarisation : jeunes décrocheurs, situation, raisons.

Sensibiliser le jeune et leurs familles : entretien avec les familles.

Proposer des solutions : entreprises contactées, contrats d'apprentissage.

Faciliter l'intégration : jeunes engagés dans des associations, des clubs sportifs.

### **- Objectifs en termes de partenariat :**

Fédérer : quels partenaires, quels contacts et réunions proposées, diffuser les outils et les initiatives, constituer un comité de pilotage pour évaluer les engagements et les actions.

Faciliter les réseaux : connaître les ressources de chaque réseau, évaluer les réussites et obstacles, formaliser la circulation de l'information, organiser des réunions de bassin.

Travailler en amont avec les Chefs d'Etablissement : nombre de réunions à l'initiative de l'établissement, du coordinateur, repérer les problèmes abordés et leur redondances.

Travailler avec les Chambres Consulaires : suivi quantitatif et qualitatif des contrats d'apprentissage, les différents métiers proposés.

Travailler étroitement et en complémentarité avec la **MISSION JEUNE 05** afin d'apporter au jeune le maximum de chances d'insertion et de l'accompagner avec efficacité. Pour ce faire des rencontres régulières se feront avec la Direction du "GIE Mission Jeune 05", qui sera, **avec l'Education Nationale**, le partenaire privilégié.

## **7. LES INSTANCES de FONCTIONNEMENT**

### **et du SUIVI du DISPOSITIF**

### **Le Conseil d'Administration**

Il est composé de sept membres

Il gère l'association, est garant de son bon fonctionnement, assure le suivi financier, ainsi que l'évaluation mensuelle de la démarche. Il rend compte au Comité de Pilotage des actions engagées et des résultats qualitatifs et quantitatifs.

Il est l'autorité morale qui fixe les objectifs, donne les moyens aux « coordinateurs » de réaliser leur mission **dans l'intérêt exclusif du jeune**.

### **Le comité de pilotage : sa composition et ses attributions**

**Instance de suivi du dispositif** se réunissant au moins une fois par an, composée des financeurs et représentants de l'Education Nationale, et de « personnes qualifiées ».

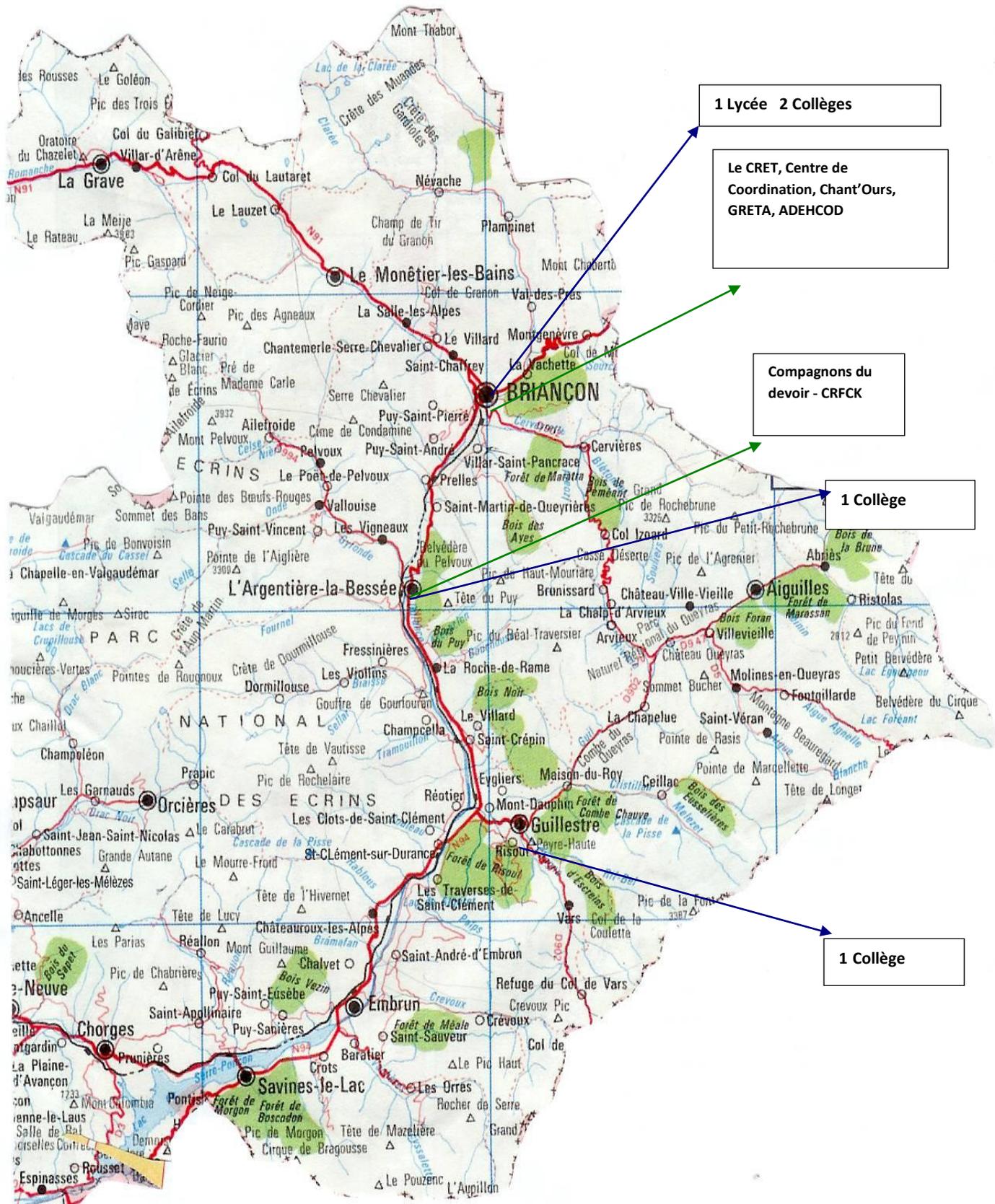
- l'Education Nationale, représentée par l'Inspection Académique
- la Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, représentée par
- la Région Provence Alpes Côte d'Azur, représentée par.....
- le Département des Hautes Alpes, représenté par .....
- Deux Personnalités qualifiées (Sociologues, Educateurs...).
- Deux Membres élus de l'Association

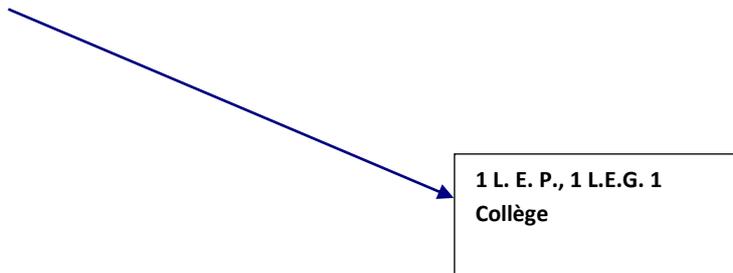
Cette instance, présidée par le Président de l'Association, aura pour mission de se prononcer sur le fonctionnement de l'Association en termes d'actions entreprises, de qualité relationnelle, de bilan qualitatif et quantitatif, et de résultats financiers en regard des subventions accordées. Cette instance sera aussi force de propositions afin d'envisager de façon collégiale les perspectives de développement eu égard à l'analyse de l'atteinte des objectifs et de l'attente des partenaires.

## ANNEXES

- *Implantation des Etablissements scolaires et centres de formation /*
- *Répartition des élèves sur la zone du dispositif /*
- *Courrier Ministère de la Ville*
- *CONVENTIONS DE PARTENARIAT*

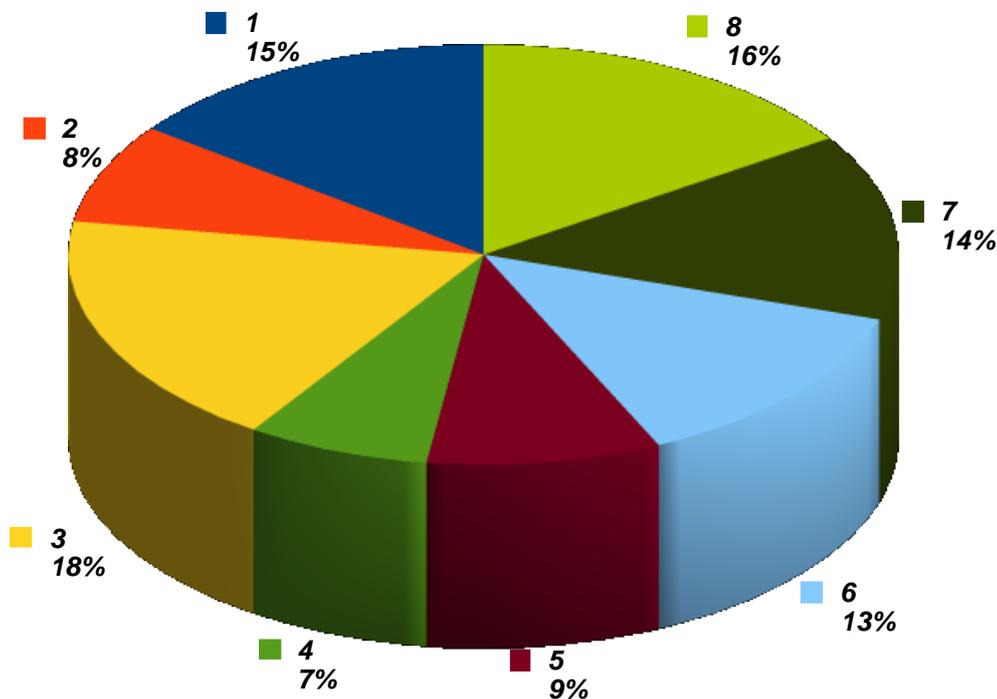
Etablissements scolaires et centres de formation





Le potentiel d'élèves sur ce bassin est d'environ 4000

nombre d'élèves par établissement  
secteur nord du département



1	Lycée d'enseignement Général EMBRUN	572
2	Lycée d'enseignement Professionnel EMBRUN	300
3	Lycée d'altitude Vauban BRIANCON	705
4	Collège Les Giraudes L'ARGENTIERE	277
5	Collège Des Hautes Vallées GUILLESTRE	354
6	Collège Vauban BRIANCON	508
7	Collège Les Garcins BRIANCON	555
8	Collège d'Embrun	608